

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et mettant Notre ferme espérance en la Vierge Immaculée, Nous avons ordonné et réglé, Nous ordonnons et réglons ce qui suit :

1o. Dimanche, le 6 octobre prochain, à l'issue de la messe, tant dans les paroisses, que dans les communautés religieuses, on chantera les Litanies de la Ste. Vierge pour mettre notre voyage sous la protection de l'Etoile de la mer ;

2o. A partir du 6 octobre prochain, pour obtenir le succès des affaires religieuses du diocèse, tous les prêtres chanteront ou réciteront, selon les rubriques, l'oraison *Pro quacumque necessitate* ; et Nous demandons à tous les fidèles, et aux Religieux et Religieuses d'offrir une ou plusieurs de leurs communions pour la même fin ;

3o. Nous nommons le Très-Révérant Laurent Jouvant, Administrateur du diocèse, tant au temporel qu'au spirituel, avec tous les pouvoirs que Nous lui avons déjà donnés le 14 janvier 1875, lorsque Nous l'avions choisi pour être Notre Vicaire Général.

Sera le présent Mandement lu au prône des messes paroissiales, et en chapitre dans les Communautés Religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, ce huitième jour de septembre mil huit cent soixante dix-huit, en la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.



† J. THOMAS, EV. D'OTTAWA.

Par mandement,

M. J. WHELAN,

Secrétaire.